

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, HATTERER, MARTINET, MESTRUDE
Mmes BLAS, SARTORE, VATAT,
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s :

MM. ANDRE, BARON, CHAPPUT E., CHAPPUT X., GETTEN
Mme JANOT,

Mme SARTORE est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Incorporation de biens dans le domaine communal,**
- **Répartition des sièges du conseil communautaire pour le prochain mandat,**
- **Activités culturelles et sportives 2019-2020 :**
 - **Règlement intérieur,**
 - **Tarifification des activités culturelles et sportives,**
 - **Contrat des vacataires,**
 - **Contrat des prestataires de services,**
- **Informations diverses.**

1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 15 mai 2019 :

Approuvé à l'unanimité des présents.

2°/ Incorporation de biens dans le domaine communal

La commune a reçu, ce 18 juin, l'arrêté préfectoral portant présomption de biens sans maître des immeubles cadastrés AB n°4 et n°5.

L'affichage de cet arrêté a été effectué à réception. A l'issue des 2 mois réglementaires d'affichage, il conviendra de délibérer pour incorporer ce bien dans le domaine communal.

3°/ Répartition des sièges du conseil communautaire pour le prochain mandat :

Monsieur le maire explique :

La composition du conseil communautaire pour le prochain mandat 2020-2026 sera définie par arrêté préfectoral le 31 octobre 2019 au plus tard.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celle-ci peut découler de l'application des règles de droit commun ou d'un accord local.

Après saisine de la Direction Générale des Collectivités Locales, Monsieur le Préfet de la Marne a fait savoir le 17 mai dernier qu'il est possible de conclure un accord local pour la Communauté urbaine du Grand Reims.

L'accord local consiste à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims.

Il doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019.

A ce titre la présente délibération a pour objet d'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims.

La délibération est la suivante : (délibération n°2019_06_15D)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré, DECIDE

d'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1
Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1
Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aouigny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1

Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1
Pourcy	190	1
Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons/Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommès-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1

Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	233	1
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1
Savigny-sur-Ardres	266	1
Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1
Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1
Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieux	413	1
Thillois	426	1
Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1
Epoie	437	1

Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1
Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1
Merfy	607	1
Lavannes	607	1
Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1
Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles/Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1
Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1

Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1
Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suippe	1707	1

Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1
Jonchery/Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1
Saint-Brice-Courcelles	3453	2
Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4°/ Activités culturelles et sportives

Règlement intérieur (Délibération n°2019_06_16D)

Le conseil municipal fixe la tarification des activités pour la période 2019/2020 et accepte celle-ci à l'unanimité.

Il est à noter que le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois.

Toute personne inscrite en début de saison, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon.

Il est toutefois possible d'assister à une séance d'initiation gratuite.

A l'exception des cours individuels, le minimum requis pour la pérennité de l'activité est de 7 personnes pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de participants pourra débiter avec 6 personnes et pas moins, alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratisation positive.

Pour toute inscription en cours d'année, le prix sera proratisé en fonction du nombre de semaines restant à courir jusqu'au 30 juin 2020.

Les activités pourront être transférées dans d'autres salles de la commune en cas de nécessité.

Tarification des activités culturelles et sportives (annexée à la délibération n°2019_06_16D)

Tarification des activités sportives pour 2019/2020 sur 32 séances

Activités	Public concerné	Prix annuel
Gym douce	Plutôt retraité (cours de 1h15)	160 €
Gym éveil	Cours de 45 mn	136 €
Circuit training	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €
Yoga	Ados – Adultes (cours de 1h15)	160 €

Tarification de l'activité sophro relaxation pour 2019/2020 sur 18 séances

Sophro-relaxation	Cours de 1h00	108 €
-------------------	---------------	-------

Tarification des activités musicales pour 2019/2020 sur 32 séances

Guitare	Cours individuel de 30 mn	560 €
Piano	Cours individuel de 30 mn	560 €

La mairie se réserve le droit de réviser le prix de l'activité en fonction du nombre d'adhérents.

Contrats des vacataires (Délibération n°2019_06_17D)

Afin de pourvoir aux activités sportives et culturelles de la Commune, il convient de procéder à la création de 4 postes de professeurs vacataires pour la saison 2019/2020 du 9 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les 4 postes qui se décomposent comme suit : gym douce, guitare, piano, sophro-relaxation

Contrats des prestataires de services : Délibération n°2019_06_18D

Madame SMEETS Margaux propose une prestation YOGA les lundis, à raison de 32 séances d'1h15 avec possibilité d'ouvrir un second cours suivant le nombre d'élèves, du 9 septembre 2019 au 4 juillet 2020,

Le prix de sa prestation sera facturé 35 € la séance d'une heure et quart.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

5°/ Informations diverses.

- La kermesse de l'école primaire prévue samedi 29 juin est annulée pour cause de canicule,
- Convention SANEF en attente pour désaccord,
- Le conseil étudie différentes options pour la vente du terrain cadastré AB4 et AB5,
- SIEM : changement des ampoules au mercure sur points lumineux et de certains candélabres d'ici la fin de l'année,
- 25/06 : émouvante cérémonie gérée par les militaires pour le soldat Kevin ZIOLKOWSKI. La marseillaise a été chantée par les élèves de CM2, classe de Monsieur CAMUS. Environ 150 personnes présentes,
- 26/06 a eu lieu le repas des loups blancs,
- 14/07 : le comité des fêtes a distribué le bulletin cantonal et les flyers du 14 juillet pour présenter les activités qui auront lieu à Merfy cette année,
- Décès de Monsieur Denis BERTRAND un ancien conseiller municipal très investi dans la commune,

La séance est levée à 22h15

A. LEMAIRE	F. ANDRE Abs	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT	X. CHAPPUT Abs	F. GETTEN	C. HATTERER	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE	C. SARTORE	C. VATAT	